

## AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

### CONSULTATION LOCATION COURTE DUREE DE VEHICULES EN LIBRE SERVICE DANS DES GARES SNCF

#### I. OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTERISTIQUES GENERALES

SNCF Gares & Connexions, en charge de la gestion et du développement des gares, et les sociétés EFFIA Concessions et EFFIA Parks lancent conjointement une Consultation en vue de l'attribution de contrats d'utilisation du domaine public ferroviaire pour l'activité de « location courte durée de véhicules en libre-service » et l'attribution d'emplacements de stationnement.

Cette Consultation, couvrant un périmètre de 38 gares réparties sur l'ensemble du territoire national, vise à attribuer, gare par gare, aux candidats retenus :

- Un Contrat d'Utilisation du domaine public ferroviaire permettant l'exercice de l'activité ci-dessus,
- Et une Convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement. Il est précisé que ces emplacements se trouvent également sur le domaine public ferroviaire.

Chaque Contrat d'Utilisation du domaine public ferroviaire et chaque Convention de mise à disposition d'emplacements de stationnement situés dans des parkings des sociétés EFFIA Concessions et EFFIA Parks sont **consentis pour une durée de 2 ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2025, pour se terminer le 31 mars 2027.**

Par ailleurs, il est précisé que les emplacements de stationnement sont l'accessoire nécessaire au Contrat d'Utilisation du domaine public ferroviaire et ne pourront faire l'objet d'une attribution séparée.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure au nom et pour le compte de SNCF Gares & Connexions, EFFIA Concessions et EFFIA Parks.

#### II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Place de la Gare. L'ensemble des éléments seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

**Cette demande devra être impérativement reçue avant le : lundi 17 février 2025 à 12h00, délai de rigueur.**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Place de la Gare seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de recevoir le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la clôture des dépôts des intérêts, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Place de la Gare, qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de remettre leur offre.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION :

- **A partir du 29 janvier jusqu'au 17 février 2025 12h00 délai de rigueur :** toute personne intéressée peut adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant à la présente Consultation via le site internet Place de la Gare.
- **A partir du 17 février 2025 :** mise à disposition du Dossier de Consultation dès lors que le candidat s'est inscrit via le site internet Place de la Gare.
- **Lundi 10 mars 2025 à 18h00 délai de rigueur :** date limite de dépôt des Dossiers de Candidature et d'Offre sur le site internet Place de la Gare.
- **A partir du 17 mars 2025 jusqu'au 21 mars 2025 inclus :** période dédiée aux éventuels rendez-vous de précision.

*Les modalités et conditions de dépôt des offres sont précisées dans le Règlement de Consultation.*

SNCF Gares & Connexions, EFFIA Concessions et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

SNCF Gares & Connexions et EFFIA Concessions se réservent le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de Consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

La date prévisionnelle de signature du contrat : **31 mars 2025 au plus tard.**